

89.703

**Motion Spielmann**  
**Für eine aktive Friedenspolitik**  
**Pour une politique de paix**  
**active**

*Wortlaut der Motion vom 27. November 1989*

In einer in vollem Wandel stehenden Welt, in der die Staaten ihre Streitigkeiten nicht mehr mit Waffengewalt beilegen können und in der die jüngsten Konflikte zeigen, dass auch den bestgerüsteten Armeen Grenzen gesetzt sind, kann die Verteidigung der Unabhängigkeit und der Souveränität nicht nur militärische Aufgabe sein. Sie hängt in der gegenwärtigen Situation auch von einer aktiveren und konsequenteren politischen Beteiligung an den Friedens- und Abrüstungsprozessen ab. Ich fordere den Bundesrat auf, alles zu unternehmen, damit sich unser Land aktiver an den Bemühungen für Frieden und Abrüstung beteiligt. Kurzfristig können namentlich die folgenden Initiativen ergriffen werden:

1. Die Schweiz kann in bedeutendem Mass dazu beitragen, dass so rasch wie möglich Uebereinkommen über ein Verbot der chemischen Waffen abgeschlossen werden. Sie kann der Uno unsere Kenntnisse auf dem Gebiet der Vernichtung giftiger Stoffe zur Verfügung stellen und ganz allgemein bei der Kontrolle der Vernichtung der chemischen Waffen sowie der Einstellung ihrer Produktion mitwirken.
2. Die Schweiz könnte dank ihres Ansehens vermehrt dazu beitragen, dass die Projekte der Uno zur Erhaltung des Friedens und zur Kontrolle der Anwendung der Abkommen zugunsten politischer Lösungen in verschiedenen Regionen der Erde rascher vorangetrieben werden.
3. Die Schweiz könnte jetzt am Vorabend der Konferenz (1990–1995) über die alle fünf Jahre stattfindende Ueberprüfung des Vertrags über die Nichtverbreitung von Kernwaffen aktiver auf die Konsolidierung dieses Vertrags hinwirken.
4. Die Schweiz könnte sich auf dem Gebiet der Verhinderung des Wettrüstens im Weltraum aktiver an den Arbeiten der Konferenz über die Abrüstung beteiligen.
5. Schliesslich sollte man ob der Fragen im Zusammenhang mit den Massenvernichtungswaffen den Kampf um den Abbau der konventionellen Waffen nicht vergessen. Die Schweiz kann und muss sich in dieser Hinsicht aktiver und dynamischer an den Wiener Gesprächen beteiligen.

*Texte de la motion du 27 novembre 1989*

Dans un monde en pleine mutation, où les Etats ne peuvent plus résoudre leurs différends avec les armes et où des conflits récents prouvent les limites des armées équipées de la façon la plus poussée, la défense de l'indépendance et de la souveraineté ne peut se limiter à une tâche militaire. Dans la situation actuelle, elle résulte aussi d'une participation politique plus active et plus conséquente en faveur des processus de paix et de désarmement.

Je demande au Conseil fédéral d'entreprendre toutes les démarches utiles pour développer une présence et une participation plus actives de notre pays en faveur de la paix et du désarmement. Les initiatives suivantes peuvent notamment être prises rapidement dans les domaines suivants:

1. La Suisse peut contribuer de manière importante à la conclusion la plus rapide possible de conventions sur l'interdiction des armes chimiques, mettre à disposition de l'ONU nos connaissances dans le domaine de la destruction des substances toxiques, et intervenir de manière plus générale au niveau du contrôle de la destruction de l'armement chimique, ainsi que de l'empêchement de la production;
2. Le prestige de la Suisse pourrait davantage servir à accélérer les projets de l'ONU pour le maintien de la paix et le contrôle de l'application des accords concernant la réglementation politique dans différentes régions du monde;

3. A la veille de la conférence sur l'examen quinquennal (1990–1995) du traité de non-prolifération de l'arme nucléaire, la Suisse pourrait jouer un rôle plus important dans la consolidation de ce traité;

4. La Suisse pourrait participer d'une façon plus active aux travaux de la conférence sur le désarmement dans le domaine de la prévention de la course aux armements dans l'espace;

5. Enfin, les questions importantes liées aux armes de destruction massives ne doivent pas faire oublier la nécessaire lutte pour la réduction des armements conventionnels. La Suisse peut et doit assurer une participation plus active et dynamique dans le cadre des discussions de Vienne sur ce sujet.

*Mitunterzeichner – Cosignataires:* Keine – Aucun

*Schriftliche Begründung – Développement par écrit*

L'auteur renonce au développement et demande une réponse écrite.

*Schriftliche Stellungnahme des Bundesrates*

*vom 14. Februar 1990*

*Rapport écrit du Conseil fédéral du 14 février 1990*

La Suisse, dans la mesure de ses possibilités, participe activement aux efforts de paix de la communauté internationale, afin d'apporter sa contribution à la solution des conflits. Dans le domaine du règlement de crises régionales, du maintien de la paix, du contrôle des armements et du désarmement, l'engagement de notre pays a été renforcé considérablement ces derniers temps. Cela est valable pour tous les domaines mentionnés dans la motion.

1. Convention sur l'interdiction des armes chimiques: La Suisse soutient les efforts de la Conférence du désarmement pour une convention sur l'interdiction globale et totale des armes chimiques. Elle participe en tant que pays non membre à cette conférence et a contribué à plusieurs reprises aux travaux du Comité spécial des armes chimiques. Au printemps de l'année dernière, elle a, avec l'aide de l'industrie chimique suisse, conduit une inspection expérimentale nationale ayant pour but de tester les procédures qui servent à la vérification de la non-production des agents chimiques dans des installations de l'industrie chimique et a communiqué les résultats de cet exercice à la Conférence du désarmement. En décembre dernier, sur demande d'un groupe technique du Comité spécial des armes chimiques, la Suisse a présenté un rapport sur l'emploi des méthodes perfectionnées de contrôle des procédés dans l'industrie chimique. Elle s'efforce ainsi de soutenir les travaux du Comité spécial des armes chimiques et de mettre ses connaissances dans le domaine chimique à disposition de celui-ci.

2. Actions de maintien de la paix: Se fondant sur le programme de la législature 1987–1991, le Conseil fédéral a, dans un concept établi en février 1988, confirmé sa disponibilité générale à participer de façon accrue aux actions de maintien de la paix de l'ONU. Il en est résulté, en 1989 déjà, un triplement de nos contributions aux différentes actions et, en plus, un engagement substantiel dans le cadre du Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT) en Namibie. Le Conseil fédéral a décidé d'apporter en 1990 le même soutien aux Nations Unies qu'en 1989 et de mettre à leur disposition, pour la première fois, des observateurs militaires suisses.

3. Non-prolifération des armes nucléaires: Depuis son adhésion au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, la Suisse s'est engagée pour la réalisation des objectifs de ce traité et en a scrupuleusement respecté les clauses. C'est d'ailleurs elle qui a été à l'origine de la création, en 1974, d'un comité informel chargé de préciser certaines dispositions du traité. Ce comité a été présidé jusqu'à l'année dernière par le professeur suisse Claude Zangger dont il continue à porter le nom. Le Conseil fédéral entend également contribuer, lors de la prochaine et quatrième conférence de révision, au renforcement de cet accord important sur la limitation des armements.

4. La prévention d'une course aux armements dans l'espace: La Suisse suit activement les travaux de la Conférence sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Contrairement aux armes chimiques, les négociations multilatérales dans ce domaine n'avancent guère; les efforts à la Conférence du désarmement se confinent essentiellement dans un échange d'idées sur les méthodes de garantir l'utilisation pacifique de l'espace. Pour le moment, un mandat de négociation fait encore défaut. Dans la phase actuelle, c'est avant tout aux Etats-Unis et à l'Union des Républiques socialistes soviétiques, qui s'efforcent d'interdire certaines armes spatiales dans les négociations START, de se mettre d'accord sur le cadre conceptuel des négociations multilatérales dans ce domaine. Seulement à ce moment-là, la Suisse pourra effectivement participer plus activement aux négociations et contribuer d'une façon constructive aux travaux de ce comité spécial.

5. Négociations de Vienne et réduction des armements conventionnels: La Suisse prend une part active dans les négociations de Vienne sur les mesures de confiance et de sécurité, comme on a notamment pu le constater à travers la participation d'une délégation de haut niveau au séminaire sur les doctrines militaires, sous la conduite du Chef de l'Etat-major général.

Le Conseil fédéral est également intéressé à une conclusion rapide, et avec des résultats substantiels, des négociations sur les forces armées conventionnelles. On peut s'attendre sans optimisme exagéré à un accord encore dans le courant de cette année. Dès que les conditions d'un accord seront réalisées, il pourrait devenir opportun d'envisager une formule de participation autre que l'actuelle (23 pour les négociations sur les forces armées conventionnelles et 35 pour les négociations sur les mesures de confiance et de sécurité). Dans la perspective du suivi de la CSCE à Helsinki (1992), en fonction des progrès des négociations de Vienne ainsi que de l'évolution de la situation politique, le Conseil fédéral déterminera sa position.

*Schriftliche Erklärung des Bundesrates  
Déclaration écrite du Conseil fédéral*

Le Conseil fédéral propose de transformer la motion en postulat.

*Ueberwiesen als Postulat – Transmis comme postulat*

89.805

## **Motion Braunschweig**

### **Die Schweiz und die Wiener Abrüstungsverhandlungen im Rahmen des KSZE-Prozesses**

#### **Négociations de Vienne sur le désarmement**

*Wortlaut der Motion vom 14. Dezember 1989*

Nachdem der Armeeeabschaffungs-Initiative zweiter Teil, die umfassende Friedenspolitik, im Abstimmungskampf unbestritten blieb, ersuchen wir den Bundesrat, die Schweiz – in Zusammenarbeit mit möglichst allen N + N-Staaten – zielstrebig an den Wiener Verhandlungstisch zu führen, an dem möglicherweise schon bald über die Abrüstung konventioneller Waffen entschieden wird.

Es ist denkbar, dass der Zutritt zu diesen Verhandlungen gegen Widerstände einzelner Staaten erkämpft werden muss. Sollte die Mitwirkung der Schweiz und der übrigen neutralen Staaten nur mittel- und langfristig erzielt werden, so bitten wir den Bundesrat um einen Bericht zu den aktuellen Abrüstungsfragen in allen Bereichen, über den heutigen Stand, über die Widerstände im Ausland, allenfalls auch in der Schweiz, und über die längerfristigen Perspektiven des Bundesrates zur Abrüstung über das Jahr 1992 hinaus und insbesondere über die Mitwirkung der Schweiz (im Bereich Abrüstungskontrolle und

Verifikation). Dieser Bericht müsste auch eine bundesrätliche Stellungnahme zu den folgenden Gründen enthalten, die für eine Beteiligung der Schweiz an den Wiener Verhandlungen sprechen:

a. Von allfälligen Verhandlungsergebnissen könnten auch die Schweiz und die Sicherheitspolitik unseres Landes betroffen werden. Es wäre kurzsichtig, wenn wir durch unser Abseitsstehen unter Druck gerieten und im schlimmsten Fall unfreiwillig Abrüstungsschritte dem Ausland zugestehen müssten.

b. In weiten Kreisen des Volkes wird es kaum verstanden, wenn wir die einmalige Chance verpassen und unsere politischen und geschichtlichen Erfahrungen der bewaffneten Neutralität in den Abrüstungsprozess nicht einbringen.

c. Bisher hielten die 35 Staaten, die sich in der KSZE zusammengeschlossen haben, ausschliesslich gemeinsame Tagungen und Sessionen ab. Die Zweiteilung in 23 verhandelnde Blockstaaten und 12 abseitsstehende Neutrale (allerdings aktiv im Bereich vertrauens- und sicherheitsbildender Massnahmen) ist fragwürdig und muss mit grösster Wahrscheinlichkeit als Rückschritt und als Nachteil für die Abseitsstehenden beurteilt werden.

d. Es muss angenommen werden, dass durch diese Abrüstungsverhandlungen ein gruppenspezifisches Zusammengehörigkeitsgefühl entsteht, das sich über den Abrüstungsbereich hinaus auch in die Wirtschaftszusammenarbeit ausweitet. Das Abseitsstehen könnte die N + N-Staaten sehr teuer zu stehen kommen.

e. Ist denn dieses Abseitsstehen mit der vielbeschworenen Europafähigkeit vereinbar, oder ist die Europafähigkeit bereits zur Leerformel geworden?

*Texte de la motion du 14 décembre 1989*

La deuxième partie de l'initiative pour la suppression de l'armée, qui concernait la politique de paix, n'a pas été contestée au cours de la campagne qui a précédé la votation. Nous chargeons donc le Conseil fédéral de tout mettre en œuvre pour que la Suisse participe, si possible avec tous les autres Etats neutres et non-alignés, aux négociations de Vienne, qui mèneront peut-être d'ici peu à des accords sur la réduction des armements conventionnels.

Il est possible que notre pays ait à combattre les résistances de certains Etats pour accéder à la table de négociations. Au cas où la participation de la Suisse et des autres Etats neutres ne pourrait être obtenue qu'à moyen ou à long terme, nous prions le Conseil fédéral de rédiger un rapport sur toutes les questions relatives au désarmement, notamment sur la situation actuelle, sur les résistances à l'étranger et le cas échéant en Suisse, sur les projets du Conseil fédéral à long terme, c'est-à-dire après 1992, et en particulier, sur la participation de la Suisse à la maîtrise et à la vérification du désarmement. Dans ce rapport, le Conseil fédéral devrait également donner son avis sur les points suivants, qui parlent en faveur de la participation de la Suisse aux négociations de Vienne:

a. La politique de notre pays en matière de sécurité pourrait aussi dépendre des résultats éventuels de ces négociations. Nous ferions preuve de myopie en nous laissant écarter de ces discussions car nous pourrions un jour être mis sous pression et, dans l'hypothèse la plus défavorable, des Etats étrangers pourraient nous obliger à prendre des mesures de désarmement.

b. Une part importante de la population ne comprendrait guère que nous manquions cette occasion unique de mettre à profit, dans le cadre du processus de désarmement, nos expériences politiques et historiques en matière de neutralité armée.

c. Jusqu'à présent, les 35 Etats membres de la CSCE n'organisaient que des réunions communes. La scission de l'organisation en 23 Etats qui participent aux négociations et 12 Etats neutres qui n'y participent pas est discutable, même si ces derniers contribuent activement à l'élaboration des mesures de confiance et de sécurité. Selon toute vraisemblance, il s'agit là d'une régression préjudiciable aux Etats ainsi exclus.

d. Il est probable que ces négociations créeront un sentiment communautaire qui, au-delà des questions d'armement, ren-

## **Motion Spielmann Für eine aktive Friedenspolitik**

## **Motion Spielmann Pour une politique de paix active**

In	Amtliches Bulletin der Bundesversammlung
Dans	Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale
In	Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale
Jahr	1990
Année	
Anno	
Band	II
Volume	
Volume	
Session	Frühjahrssession
Session	Session de printemps
Sessione	Sessione primaverile
Rat	Nationalrat
Conseil	Conseil national
Consiglio	Consiglio nazionale
Sitzung	16
Séance	
Seduta	
Geschäftsnummer	89.703
Numéro d'objet	
Numero dell'oggetto	
Datum	23.03.1990 - 08:00
Date	
Data	
Seite	679-680
Page	
Pagina	
Ref. No	20 018 412

Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung.

Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale.

Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.